

**Politique de l'alimentation : Guillaume GAROT et Stéphane LE FOLL
présentent les grandes orientations du nouveau Conseil National de l'Alimentation**

Mardi 17 janvier 2017 s'est tenue la première séance plénière du Conseil National de l'Alimentation (CNA) rénové pour trois ans sous la présidence de M. Guillaume GAROT, député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire. À cette occasion, Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement, ainsi que le directeur général de l'alimentation, la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et le directeur général de la santé, ont rappelé les orientations de la politique du gouvernement en matière d'alimentation. Assurer à tous une alimentation sûre, accessible, diversifiée et en qualité suffisante, tels sont les objectifs de la politique publique de l'alimentation.

Véritable Parlement de l'alimentation, le CNA constitue un espace de concertation privilégié entre acteurs de la filière. Ce rôle est primordial pour contribuer aux orientations et au suivi des politiques publiques de l'alimentation. Le CNA rénové sera principalement amené à fournir des recommandations à destination des acteurs de l'alimentation autour des thématiques suivantes : lien entre alimentation et santé, information du consommateur et alimentation durable. Il a notamment été mis en avant l'importance de traiter la problématique de l'offre de denrées alimentaires sur Internet, d'importants enjeux de protection du consommateur étant liés à cette activité en plein essor. Le CNA inscrira également à son programme de travail un retour sur l'expérimentation d'étiquetage nutritionnel simplifié. De plus, il sera chargé d'organiser le débat public dans le domaine de l'alimentation, tel que prévu par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014.

Par ailleurs, il a été annoncé la mise en place d'un Comité national d'éthique en abattoir au sein d'un groupe de concertation du CNA. Celui-ci sera chargé de débattre sur l'évolution de la législation et de la réglementation relative à la protection animale en abattoir.

Au cours de cette séance plénière, le CNA a adopté l'Avis n°75 « Réflexion sur l'étiquetage nutritionnel graphique simplifié », ainsi que l'Avis n°76 « Suivi des recommandations des Avis antérieurs du CNA sur la politique nutritionnelle ». Le CNA y recommande la mise en place d'une structure institutionnelle d'expertise collective dans le domaine des sciences humaines, économiques et sociales, mobilisable sur les sujets d'alimentation. Cette expertise collective pourrait servir de base aux débats conduits au sein du CNA dans sa mission d'appui à l'élaboration des politiques publiques de l'alimentation.

Pour rappel, le CNA est une instance consultative indépendante créée en 1985, placée auprès des ministres en charge de l'agriculture, de la consommation et de la santé. Le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le CNA est l'espace de concertation intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs.

[Site internet du CNA](#) – [Compte Twitter du CNA](#)

Conseil National de l'Alimentation – 251 rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15 – Tél. 01 49 55 49 68 – cna@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'économie et des finances – Tél. : 01 44 97 23 91 – communication@dgcrf.finances.gouv.fr

Service de presse du ministère des affaires sociales et de la santé – Tél. : 01 40 56 84 00 – presse-dgs@sante.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'agriculture – Tél. : 01 49 55 60 11 – ministere.presse@agriculture.gouv.fr
